

# FORMATION AAMTI

# EXPERTISE IMMOBILIÈRE : LA JUSTE VALEUR DU BIEN

MODULE DU CYCLE DE FORMATION AAMTI DÉDIÉ À LA FORMATION DES AVOCATS MANDATAIRES EN TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

## MODULE 2 / 6

### Objectif(s) de la formation

- Acquérir les outils pratiques de l'évaluation de biens immobiliers
- Comprendre les étapes de l'analyse de la valeur du bien
- Déterminer une juste estimation du bien

### Nature de la formation

Acquisition, entretien ou perfectionnement de connaissances et de compétences

### Moyens pédagogiques

Séance de formation en salle, support pédagogique remis à l'apprenant, exposé théorique, étude de cas concrets, jeux de rôles

### Équipements pédagogiques

Support pédagogique papier, calendriers de formation papier, outils et présentation de l'activité, rétroprojection powerpoint et paper board

### Sanction de la formation

- Certificat de formation de satisfaction à l'apprentissage
- Attestation de présence
- Examen certifiant : dans le cadre du suivi des 6 modules

### Evaluation des acquis

Questions, débats, jeux de rôles, cas-pratiques, mises en situation

### Contact

**AAMTI**  
01 46 22 52 20  
aamti@aamti.fr

### Public(s)

Avocats / Collaborateurs / Juristes

### Pré-requis

Pas de pré-requis

### Durée de la formation

1 jour (8h) - 9h/13h-14h/18h

### Date(s) de la formation

11 / 10 / 2019

### Lieu de la formation

Paris

### Intervenant(s)

**Maître André CATTAN**

Avocat au Barreau de Paris, Spécialiste en droit immobilier, expert en estimation immobilière

## PROGRAMME ET THÉMATIQUES ABORDÉES

### **Matinée : 9h00 - 13h00**

- Introduction : intérêt pour l'avocat de donner une valeur aux biens dont il a le mandat
- Législation et normes nationales utiles
- Méthodologie et pratiques de mesurage
- Principaux motifs d'évaluation
- Les différents types d'expertise et missions
- Les aspects techniques de l'expertise immobilière :
  - Les valeurs
  - Les surfaces
  - La pondération des surfaces
  - La typologie de revenus ou foyers
  - Les taux de rendement et taux d'actualisation

### **Déjeuner : 13h00 - 14h00**

### **Après-midi : 14h00 - 18h00**

- Les méthodes d'évaluation :
  - Par comparaison
  - Par le revenu
  - Par surface pondérée
  - Bilan promoteur
  - Par sol et construction
  - Professionnelles
- Bonnes pratiques immobilières et de commercialisation des biens
- Conclusion

A l'issue de cette formation, les participants sont en mesure d'aboutir à une détermination du prix motivée tenant compte des spécifications et particularités du bien ; de conseiller de manière avisée le vendeur ou l'acquéreur pour tenter d'approcher le juste prix ; d'assurer avec objectivité et équilibre une transaction.

### **Tarif par formation**

**Prix adhérents AAMTI : 358,00 € TTC**

(298,33 € HT - dont 20% TVA)

**Prix non-adhérents : 445,00 € TTC**

(370,83 € HT - dont 20% TVA)

### **Financement(s)**

- FIF-PL pour les avocats [www.fifpl.fr](http://www.fifpl.fr)
- OPCA pour les collaborateurs (avocats salariés) et juristes

### **Modalités Inscriptions**

En ligne sur [www.avocat-immo.fr](http://www.avocat-immo.fr)

### **Rubrique Formations**

Cliquez sur le module de formation de votre choix dans la liste proposée puis sur « M'inscrire à cette formation ».

Pour vous inscrire, vous devez avoir créé votre compte gratuitement via l'« Espace Avocat », en haut à droite du site.

Ou bien en remplissant votre bulletin d'inscription joint ou à télécharger sur la page internet de la formation sur [www.avocat-immo.fr](http://www.avocat-immo.fr).

Les programmes mentionnés sont évolutifs et sont susceptibles de modifications dans le cadre de leur actualisation.

La formation entre dans le cadre de la formation continue des avocats et à ce titre peut faire l'objet d'une prise en charge par le FIF-PL.

Déclaration d'activité de formation de l'AAMTI enregistrée sous le numéro 11 75 47866 75 auprès du préfet de région d'Île-de-France.



*Avocat* **IMMO**  
[www.avocat-immo.fr](http://www.avocat-immo.fr)